

Complément bulletin N° 5 Mai 2021

SÉANCE PUBLIQUE EN VISIO-CONFERENCE DU 09 AVRIL 2021

La séance numérique de ce vendredi 9 avril commença plus tard que prévu, comme si une certaine nostalgie de nos véritables séances était venue grignoter le virtuel. La « dématérialisation » ayant un goût d'éternité, ces incidents techniques, cause du retard de la diffusion de la séance, nous rappèrent bien vite à la réalité.

Le Président apparaît tout à coup, et nous percevons nettement le soulagement des organisateurs. Il nous annonce, pour la semaine qui suit, la remise des trois prix de l'Académie : le prix Jean-Claude Renier ; le concours d'éloquence à l'Université Catholique d'Angers, la « Catho » ; et le prix de la Vocation 2020... l'année dernière ayant été, en effet, quelque peu bouleversée...

Le Vicomte Jacques de Latrolière, doyen de notre Académie en lustres mais sans doute aussi en sagesse, prend place pour nous présenter des personnages méconnus, serviteurs de l'Ancien Régime puis de la Restauration. Cette communication sera la seule de la séance, le Colonel El Iman n'ayant malheureusement pu se déplacer jusqu'à l'hôtel de Livois, siège de l'Académie, et lieu de diffusion des séances.

« Un huissier de la chambre au service de trois rois, Louis XVI, Louis XVIII, Charles X » par M. Jacques de Latrolière

Toujours élégant et affable, M. Jacques de Latrolière nous présente Louis Blanchard, huissier au service de trois rois : Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, en replaçant non seulement l'homme au sein de sa famille mais aussi dans son office et dans le contexte historique.

Originaire d'une vieille famille du Comtat Venaissin, il est fils d'Esprit Antoine Blanchard, talentueux musicien et compositeur qui fut notamment maître de musique de la chapelle royale de Versailles sous Louis XV, ce qui lui vaudra, entre autres, son anoblissement. Bercés dans un univers favorable, ses enfants deviennent respectivement huissier et officier de cavalerie. Selon l'usage, à une époque où la famille passait avant l'individu, le premier permettait l'avancement du second, du temps encore où la progression dans la hiérarchie militaire n'était pas normée strictement au mérite.

Le travail du premier, huissier de la chambre, était important et précis. Dans la chambre du Roi, selon un cérémonial détaillé, il introduisait et présentait les personnes admises, et ce, selon l'ordre de préséance. Le tout était noté méticuleusement dans un carnet qui nous est parvenu.

Notre confrère revient sur l'organisation de la Cour, instituée sous Louis XIV comme principe de gouvernement : la volonté du Roi Soleil étant de « voir » et d'« être vu » de ses sujets. Il avait, en effet, trop souffert de la Fronde pour ne pas vouloir casser les rebelles et soumettre les grands seigneurs à sa majesté. Ce système social et mondain confiait de grandes fonctions aux personnages importants, les obligeant à paraître à la Cour et à participer à sa vie. Cette vitrine curiale obligeant le courtisan à user de moyens conséquents, un grand nombre d'entre eux était d'autant plus assidu auprès du Roi pour éventuellement glaner quelque pension ou place complémentaire !

Versailles était un caravansérail, et il suffisait de louer une épée pour pouvoir pénétrer dans ses jardins. On ajoutait à l'agrément de la promenade, le doux espoir d'entreapercevoir le monarque. En revanche, les entrées de la Chambre du Roi, elles, étaient très règlementées et notre confrère nous en détaille quelques-unes, comme les entrées familières permises à une vingtaine de personnes qui avaient le privilège de voir le Roi avant son lever jusqu'à la dernière catégorie qui était beaucoup plus large. Sous Louis XV, la Cour évolue, le monarque étant en quête d'intimité tandis que son petit-fils, Louis XVI, trouvant le cérémonial démodé, s'y prêtait avec peu d'entrain.

En septembre 1789, la Cour, très réduite notamment à cause des premières émigrations, arrive aux Tuileries. Elle doit s'adapter, non seulement, au lieu, à l'ambiance et au fait que le Roi est continuellement sous surveillance, mais aussi aux nouveaux venus comme ceux de la Garde Nationale... Louis Blanchard accompagne le mouvement et poursuit sa charge jusqu'en 1792. Venant de se marier, il est alors absent à la date de la disparition de cette monarchie. Il reste ensuite dans une retraite profonde, même lors du commencement de la première Restauration. Puis Louis XVIII fait appel à lui pour reprendre ses fonctions. Le nouveau Roi accorde les entrées plus particulièrement aux personnes qui étaient déjà à son service, soit environ cent soixante. La nouvelle Cour prend place dans une France fragile, occupée, amalgamant la noblesse d'Ancien Régime à celle d'Empire. M. Jacques de Latrolière nous éclaire en deux points sur les possibles raisons du maintien d'une Cour par Louis XVIII : elle fait partie intégrante de la représentation, du rayonnement et de la majesté royale française. Mais elle a encore un rôle politique et elle est un symbole de l'unité française, de la continuité et de l'intégration des différentes noblesses. Louis Blanchard meurt en 1825. Son fils, servant dans les gardes du corps, quitte à son tour le service lors de l'avènement de la Monarchie de Juillet. Plus tard, du haut de ses 85 ans, ce dernier ira « pèleriner » à Frohsdorf, dans le temple du légitimisme.

Nous contant encore quelques mots sur l'exil des anciennes familles régnantes françaises sous la III^e République, notre confrère conclut en clamant que l'héritage du passé est une « clef d'or pour l'avenir ».

Les questions ne manquent pas d'affluer. Notre Président lance le bal en se demandant si la Cour d'Ancien Régime ne pouvait pas avoir un rôle équivalent à celui d'une école de formation à la Haute Fonction Publique... Il est vrai qu'il y a toujours eu en son sein des ministres, des responsables politiques, des ambassadeurs, etc. conçoit M. Jacques de Latrolière. Cela reposait sur la notion de service, comme peut l'être aussi

celui de la Fonction Publique. Cependant c'est moins le cas sous Louis XVIII, où la Cour est devenue plus artificielle.

Le Président honoraire pose à son tour la délicate question sur la façon dont était perçu Charles X en tant que Roi. Il faut dire, en préambule, que la Monarchie de Juillet, comme tout régime succédant dans des conditions bouleversantes à un autre, entraîne un discrédit volontaire et involontaire du régime qui précède. Le Président actuel tente de sauver quelque peu des idées reçues le dernier Bourbon, en disant qu'il n'était pas préparé à la fonction éminente. Fait auquel il faut rajouter, on l'oublie trop souvent, le quart de siècle d'émigration que les deux frères ont enduré ! M^e Joseph Giboin est appelé à la barre, qu'il ne saisit qu'à moitié car il avoue n'avoir jamais vraiment compris Charles X, qui semble avoir agi comme si la Révolution n'avait jamais existé, ce qui est évidemment une simplification des faits. Le Président ajoute d'ailleurs qu'on ne peut sortir indemne d'une telle Révolution, qui a décimé la famille royale, et qui a encore mu, plus tardivement, le poignard de Louvel destiné à toucher le cœur des Bourbon par le truchement de celui du Duc de Berry, fils du Roi Charles X. Le P^r Remy ajoute, et on y perçoit l'humour de l'esthète, que le dernier Roi a l'avantage de jouir d'une grande notoriété auprès des ébénistes ! M. Jacques de Latrolière ajoute qu'il y avait également un style Louis XVIII, qui était celui de l'Empire, mais édulcoré. Souvenons-nous que Louis XVIII a dit, en réintégrant les Tuileries, et en y admirant les magnificences, que Napoléon avait été un bon concierge.

Le Marquis de Béthune